



LA CARABINE DE MONACO

SOCIÉTÉ AGRÉÉE PAR LE GOUVERNEMENT PRINCIER SOUS LE N° 52.025
AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION MONÉGASQUE DE TIR

Stand de Tir RAINIER III
Imm. "LE TRITON"
5, rue du Gabian
MC 98000 MONACO

Tél. : +377 92 05 30 30
Fax : +377 92 05 30 06
e-mail : carabine@carabine.asso.mc
www.carabine.asso.mc

Monaco, le 21/10/2020

Cher Ami Sportif,

Comme chaque année, la Carabine de Monaco procède à l'appel des cotisations pour la nouvelle saison sportive.

| | | |
|--------------------------------|--------------------------|--------------|
| <u>Membres Tireurs</u> : | Senior | 100,00 Euros |
| | Junior (moins de 18 ans) | 50,00 Euros |
| | Location d'un placard | 26,00 Euros |
| <u>Membres sympathisants</u> : | (non tireurs) | 25,00 Euros |

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer le règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de LA CARABINE DE MONACO ou en espèces sur place, avant le 31 décembre 2020.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas renouveler votre adhésion, nous vous demandons de bien vouloir nous restituer le badge d'entrée, s'il vous a été remis, celui-ci restant la propriété de la Carabine de Monaco.

Compte tenu des mesures sanitaires obligatoires pour lutter contre la propagation du Covid-19, les horaires ont été modifiés : les tirs se déroulent par créneau d'1h30 et sur réservation téléphonique. Cynthia et Denis auront le plaisir de prendre vos rendez-vous et de vous accueillir au Stand de Tir :

- du mardi au vendredi de 12 h 00 à 20 h 30
- le samedi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.

Vous retrouverez toutes ces informations sur les pages de notre site internet : www.carabine.asso.mc

Afin de participer à la politique éco-responsable de la Principauté, il est vivement recommandé que nous puissions communiquer avec vous par courrier électronique. Nous vous remercions de nous indiquer votre adresse email ainsi que tout changement (adresse postale ou numéro de téléphone) soit lors de votre prochaine visite dans nos locaux, soit par téléphone ou par courrier électronique. Pour la même raison, un grand nombre de cartes de membres n'étant pas réclamées chaque année, elles ne seront imprimées qu'à la demande et seront retirées à l'accueil.

Nous vous informons qu'à partir de la prochaine saison sportive (2021-2022), l'appel à cotisation vous parviendra par email (ou par courrier pour ceux qui ne possèdent pas d'email) dans la deuxième quinzaine de juillet, pour vous permettre de régler votre cotisation au plus tard le 30 septembre. Pour des raisons évidentes d'assurance, vous ne pourrez pas pratiquer le tir tant que votre situation ne sera pas à jour de cotisation.

Nous vous rappelons que pour conserver une autorisation de détention d'arme délivrée par les Autorités monégasques, vous devez être membre de La Carabine de Monaco sans aucune interruption de temps, conformément à la législation en vigueur. Si vos détentions d'armes ne sont pas à jour, vous ne pourrez pratiquer le tir qu'avec les armes du Club.

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive,

Bien amicalement,
L'Equipe de La Carabine